

Samaritains Suisse

Conditions commerciales générales (CCG) pour les cours d'entreprise

Valables à partir d'avril 2022

1. Inscription

L'inscription ferme à un cours d'entreprise s'effectue via le site Web ou par écrit / par courriel. Les CCG deviennent partie intégrante du contrat entre le client entreprise et Samaritains Suisse au moment de l'inscription.

2. Attestation de cours / certificat

Une fois le cours terminé avec succès, les participants reçoivent une attestation de cours électronique personnelle.

Pour les cours certifiés, les participants reçoivent un certificat au lieu d'une attestation de cours. Le certificat est remis directement aux participants au cours sous forme électronique par les organes de certification externes IAS (Interassociation de sauvetage) et/ou SRC (Swiss Resuscitation Council).

3. Frais de cours

Les frais de cours comprennent les documentations de cours tels que les manuels ainsi que les attestations de cours / certificats. L'hébergement et les repas sont à la charge des participants resp. du client entreprise. Selon le lieu du cours, un forfait est facturé avec les frais de cours pour les repas, ou bien les repas sont organisés et payés individuellement par les participants sur place.

4. Nombre de participants

Samaritains Suisse fixe pour chaque formation un nombre minimum et un nombre maximum de participants.

5. Conditions de paiement

Les taxes de cours sont facturées lors de l'établissement de l'attestation de cours définitive. Les cours d'entreprise sont payables dans les 30 jours suivant l'établissement de la facture (net/net).

6. Changements de réservation

Les changements de réservation avec communication simultanée d'une nouvelle date sont en principe possibles sans frais jusqu'à 14 jours avant le début du cours. Dans le cas contraire, les conditions d'annulation s'appliquent.

7. Conditions d'annulation

L'annulation doit être adressée par écrit / par courriel.

C'est le moment où Samaritains Suisse reçoit l'annulation qui est déterminant pour le calcul des frais d'annulation. Si la date tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est tenu compte du jour ouvrable suivant. Les frais d'annulation suivants sont facturés :

Moment de l'annulation	Frais d'annulation
Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation	Gratuit
29 - 15 jours avant le début de la formation	20 % des taxes de cours
14 - 8 jours avant le début de la formation	40 % des taxes de cours
7 - 1 jours avant le début de la formation	80 % des taxes de cours
À partir du jour du cours	100% des taxes de cours

8. Absences / interruption

Les participants doivent également s'acquitter des taxes de cours en cas d'absence ou d'interruption précoce du cours. Dans ce cas, il est impossible de prétendre à une attestation de cours / un certificat.

9. Assurance

La couverture d'assurance personnelle (notamment responsabilité, vol et accident) est l'affaire des participants resp. du client entreprise.

10. Protection des données

Samaritains Suisse respecte les dispositions du droit suisse en matière de protection des données et ne saisit que les données personnelles nécessaires à la fourniture de la prestation de service commandée. Les données des participants au cours sont enregistrées et utilisées par Samaritains Suisse à des fins d'administration des cours. Les données nécessaires à l'établissement des certificats personnels sont transmises à des tiers (organes de certification). Les données des clients entreprises resp. des personnes de contact sont utilisées par Samaritains Suisse pour transmettre des informations et des offres.

11. Tribunal compétent

Le tribunal d'Olten est compétent.

Olten, avril 2022